

PLAN PREVENTION SANTE SECURITÉ (PPSS)

FORMATION

OBJECTIFS DE FORMATION

Connaitre la délibération n°207 du 7 août 2012 relative à la santé et la sécurité sur les chantiers du bâtiment, connaitre ses obligations en tant qu'entreprise intervenante et notamment l'obligation en matière de plan particulier santé sécurité.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Salle de cours équipée, exposé didactique oral à partir d'un diaporama, compte-rendu de formation et d'évaluation.

PROGRAMME

PROGRAMME

CONTENU THÉORIQUE :

- Santé sécurité et BTP (risques dans le BTP, photos dans le BTP, photos de situations accidentelles, statistiques, approche économique de la prévention, origine de la réglementation,
- Généralités (champs d'application, principes généraux de prévention, date d'application),
- Les acteurs et leurs responsabilités (le coordinateur santé sécurité, le maître d'ouvrage, les entreprises intervenantes, le maître d'œuvre),
- Les documents liés à la coordination santé sécurité (registre journal, plan général de coordination, dossier d'intervention sur ouvrage, plan particulier de santé sécurité).

CONTENU PRATIQUE :

- Présentation du contenu réglementation d'une présentation d'un plan particulier de santé sécurité (PPSS),
- Identification des risques principaux de l'entreprise et réflexion sur la création d'un PPSS type pour l'entreprise.

CONDITIONS

Public visé : Être en charge du personnel.

Pré-requis : Savoir lire et écrire en français, aptitude médicale au travail en hauteur et au port de charge, EPI obligatoires (tenue de travail, chaussures de sécurité, gants de manutention, casque, harnais, longe).

Visite médicale : Pour le personnel stagiaire, conformément à l'article LP 261-4 du Code du Travail, l'entreprise s'engage sur les aptitudes du ou des stagiaires à suivre la formation.

Lieu : AFBTP - Ducos

Effectif : 8 personnes

Durée totale : 4 heures

Tarifs : Nous consulter

Éligibilité : NON FPC

ÉVALUATION

Évaluation des compétences et du dispositif :

Évaluation continue.

Questionnaire de satisfaction.

Validation : Délivrance d'une attestation de formation nominative attestant de la présence du stagiaire à l'intégralité du module.



En partenariat avec INCENDIE NC